

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Etablissement : La Briqueterie

N° d'établissement : X

Adresse : 4/6 avenue de Domont 95160 Montmorency

Catégorie : 3 Type : L, R

Date de mise à jour : 16/10/2019

➔ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

➔ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui Non
- Le personnel connaît le matériel Oui Non



Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



Services / équipements présents dans l'établissement :

Stationnement adapté

Présence d'une place de stationnement adapté. La largeur de la place est insuffisante toutefois il ne s'agit que du marquage et l'espace à côté permet une utilisation en toute autonomie.

Abords

Le cheminement est légèrement en pente mais respecte toutes les exigences de stabilité, de contraste et de guidage.

Accès au bâtiment

Les portes d'accès sont suffisamment larges et l'espace dans le SAS est suffisant pour permettre leurs manœuvres sans difficulté.

Accueil

La banque d'accueil est facilement repérable et dispose d'un espace adapté pour les personnes en fauteuil roulant.

Sanitaire

Des cabinets d'aisance adaptés sont présents au RDC et au R+1. Le sanitaire du RDC est accessible à l'exception du lavabo dans les parties communes et du lave main situé dans un angle. Le sanitaire du R+1 est plus difficile d'utilisation.

Salles d'activités (Art, musique, langues)

Les salles sont réparties sur le RDC et le R+1. Les portes d'accès sont conformes de même que les circulations y menant. Le R+1 est desservi par un élévateur et un escalier sécurisé (hormis les nez de marches non contrastés).

Vestiaires

Des vestiaires collectifs sont présents au RDC et au R+1. Tout deux ont des patères implantées trop haut.

Salle de spectacle

Salle accessible depuis le RDC sans difficulté. Les sièges de la première rangée sont modulables pour accueillir des personnes en fauteuil roulant.

Ludothèque

Porte d'accès trop étroite. Les circulation à l'intérieur de la ludothèque sont conformes

Certaines prestations ne sont pas accessibles

1. Sanitaire R+1



La barre d'appui actuelle ne permet pas le transfert sur la cuvette. Le lave main est implanté à une hauteur de 0,90m



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

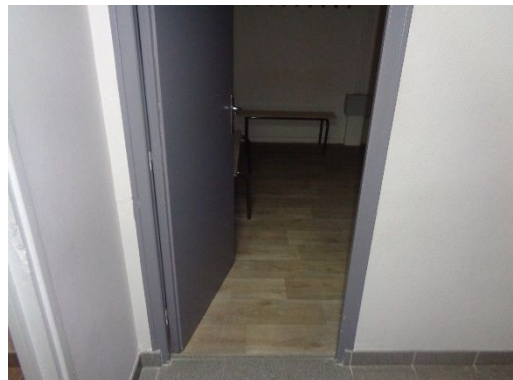


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

2. Vestiaire RDC



La largeur de passage utile n'est que de 0,75m



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

3. Salle de Gymnastique (RDC) et salle de Yoga (R+1)



La largeur du vantail couramment utilisé est inférieure à 0,77m. Les accès présentent des plans inclinés pour palier aux écarts de niveaux toutefois cela ne permet pas de manœuvrer correctement les portes



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

4. Salle de Gymnastique (RDC) et salle de Yoga (R+1)



La largeur du vantail couramment utilisé est inférieure à 0,77m.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description
EPMR		

Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs